



M. Bernhard Friess
Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries
Commission Européenne
1049 Bruxelles
Belgique

Dublin, 9 avril de 2020

Cher M. Friess,

Objet : Demande de clarification des conditions actuelles de la zone fermée pour la conservation de la morue en mer d'Irlande

La zone fermée de la mer d'Irlande pour la morue a été introduite comme mesure d'urgence pour protéger la morue reproductrice et est en place depuis vingt ans.

À la suite d'une discussion récente au sein du groupe de travail du CC EOS sur la mer d'Irlande, les membres ont exprimé leur incertitude concernant l'interprétation des mesures de réglementation de cette fermeture, telles qu'elles sont énoncées dans le nouveau règlement sur les mesures techniques (UE) 2019/1241, annexe VI partie C 3.

Nous notons que les règles et les périodes de fermeture sont largement similaires à la réglementation précédente. Cependant, le nouveau règlement comprend une disposition prévoyant des dérogations potentielles si une évaluation du CSTEP prouve positivement que l'utilisation d'un engin spécifique permet d'éviter les captures de morue reproductrice. Le CC EOS n'a pas connaissance d'une telle évaluation du CSTEP à ce jour, bien que certains de nos membres signalent que des dérogations sont en place dans la région. Il semble que, à certains endroits, il existe une interprétation selon laquelle les dérogations contenues dans les règlements précédents ainsi que les engrenages sélectifs introduits dans le plan de rejet des EOS (règlement (UE) 2019/2239) sont valables pour la fermeture de la morue de la mer d'Irlande.

Pour le CC EOS, cela conduit à la conclusion que la base de la fermeture actuelle de la morue et sa description dans le nouveau règlement sur les mesures techniques de conservation conduisent à la confusion et à un risque de créer des conditions inégales. Compte tenu de cela, nous demandons à la Commission de bien vouloir organiser un réexamen de la base de la décision d'installer cette fermeture et des règles de mise en œuvre.

Cordialement,

Emiel Brouckaert
Président du Comité Exécutif

